

COMITE SYNDICAL
Ordre du jour de la séance du 14 05 2024

1 FINANCE

- 1.1 Approbation des tarifs des produits vendus à la boutique
- 1.2 Autorisation de signature des demandes de financement relatives aux travaux de restauration de l'orgue de l'église abbatiale

2 CONVENTION

- 2.1 Autorisation de signature des conventions de partenariats
 - AGRIVAP
 - Le Doyenné
- 2.2 Autorisation d'adhérer au groupement de commandes des marchés de fournitures d'énergies porté par les syndicats départementaux d'énergies

3 PATRIMOINE

- 3.1 Présentation et programmation *Nuit des musées 2024*

4 SAISON CULTURELLE

- 4.1 Présentation de la programmation de la saison culturelle 2024-2025 – Autorisation de signature des contrats et conventions
- 4.2 Tarification de la saison culturelle 2024-2025
- 4.3 Autorisation de signature de la demande de subvention auprès du département de la Haute-Loire
- 4.4 Autorisation de signature de la demande de subvention auprès de la région – **Culture en territoire** ;
 - *Scènes en territoire – Diffusion*
 - *Scènes en territoire – Equipement*
- 4.5 Autorisation de signature des demandes de financement par le biais de fondations privées - Résidence musique à l'image

5 INFORMATION

- 5.1 Présentation des conventions d'encaissement pour compte de tiers
 - Commune La Chaise-Dieu (*Jeton Borne Camping-car*)
 - AGRIVAP (*Billetterie Trains de la découverte*)
 - Association Marin Carouge (*Billetterie Journées de l'orgue 2024*)
 - Association Pierre Roger de Beaufort (*Billetterie Concerts d'orgue*)
 - Librairie Chemins d'encre (*Ouvrage*)
- 5.2 Présentation des événements autour de l'exposition *Les doigts pleins d'encre, Robert Doisneau*

Comité syndical du 11 mars 2024 Procès-verbal de séance

Elus présents : 10

Mme Marie-Agnès Petit
M. Bernard Brignon
M. Michel Chapuis
Mme Brigitte Renaud
Mme Marie-Pierre Vincent
M. Jean-Claude Bonnebouche
M. Michel Joubert
M. Stéphane Gibert

M. Paul Philbée
M. Pierre Philipon

Elus excusés : 4

Mme. Corinne Bringer
Mme. Annie Ricoux (pouvoir M.
Brignon)
Mme Corinne Goncalvès
M. André Brivadis

Et :

M. Grimaud, Directeur du
SMPCD
Mme Eyraud, Assistante
administrative SMPCD

Ouverture de la séance 14h30

Le comité syndical élit M. Jean-Claude Bonnebouche, Président de séance.

FINANCE

1 Approbation Compte de Gestion 2023 – BP

VOTE 10 sur 10

2 Approbation Compte administratif 2023 – BP

Marie-Agnès PETIT : Pour rappel, l'objectif pour 2023 était de diminuer les coûts de fonctionnement au sein des deux budgets et d'augmenter les recettes (avec plus de visiteurs sur le site).

Pour rappel, la section de fonctionnement de l'exercice 2022 était fortement déficitaire. Les collectivités membres, Département et Communauté d'agglomération ont effectué des versements supplémentaires.

Au niveau des travaux, un chantier peu visible mais indispensable pour permettre l'ouverture du site : le système de sécurité incendie (SSI) au sein de l'abbatiale et de la Tour clémentine.

La présidente, après avoir assisté aux discussions, se retire lors du vote des membres de l'assemblée.

VOTE 9 SUR 9

3 Affectation résultat exercice 2023 – BP

Arrivée Michel JOUBERT 14h45

VOTE 11 SUR 11

4 Approbation Compte de gestion 2023 – BA

VOTE 11 SUR 11

5 Approbation Compte administratif 2023 – BA

Michel JOUBERT : Est-ce que le budget annexe se stabilise ? s'équilibre au minimum ?

Jean-Paul GRIMAUD : Nous avons réduit au maximum les coûts, en 2024 nous reverrons une partie des recettes au budget principal.

Michel CHAPUIS : Au niveau du programme exposition (Parcours) ; les recettes ont augmenté, les dépenses ont baissé, c'est important de le noter. Je vous félicite pour cela.

Marie-Agnès PETIT : Le défi a été réussi, il y a eu plus de visiteurs, donc plus de recettes et les dépenses ont été maîtrisées.

Brigitte RENAUD : Est-ce possible de modifier le nom du programme EXPOSITION en PARCOURS pour une meilleure lisibilité s'il vous plaît ?

Maryline EYRAUD : Nous essayerons de faire la modification sur le logiciel comptable.

Marie-Agnès PETIT : Pourrions-nous avoir un estimatif global du coût de l'exposition 2024 ?

Pour 60 000 € de dépenses, il faudrait environ 8500 visiteurs à 7€.

La présidente, après avoir assisté aux discussions, se retire lors du vote des membres de l'assemblée.

VOTE 9 SUR 9

6 Affectation résultat exercice 2023 – BA

VOTE 11 SUR 11

7 Budget primitif 2024 – BP

Marie-Agnès PETIT : Nous avons une réunion la semaine prochaine sur les travaux de chauffage, sont notamment conviés, la commune de La Chaise-Dieu, L'EHPAD de La Chaise-Dieu, la Communauté d'Agglomération ... pour discuter d'un réseau de chaleur commun ou voir les autres possibilités. Le but est d'avancer et de conserver le cap d'un autre mode de chauffage commun à l'ensemble des bâtiments de l'Abbaye.

Jean-Paul GRIMAUD : Au chapitre 012, il est important de préciser que les montants sont globaux (traitement des agents + charges).

Pour le chapitre 65, une partie de la contribution de La Communauté d'Agglomération versée au budget principal est fléchée sur certains éléments culturels proposés par l'ancienne Communauté de Communes.

Marie-Agnès PETIT : nous devons toiletter les statuts pour prendre en compte l'évolution des coûts, redéfinir les compétences et les modalités d'intervention des collectivités adhérentes. Nous aurons ce travail à faire cette année.

Michel JOUBERT : Quels travaux à venir ?

Marie-Agnès PETIT : Sur la durée du mandat nous avons prévu :

- Le Système de Sécurité Incendie au sein de l'église abbatiale et de la Tour Clémentine – fait.
- Un réseau de chaleur pour l'ensemble des bâtiments abbatiaux.
- L'accessibilité globale du parcours pour les personnes souffrant de handicap moteur.
- L'aménagement de l'Aile de l'Echo avec des salles modulables.

Sauf qu'en plus de ces opérations, nous avons des travaux qui s'ajoutent (Toiture de l'aile de l'Echo), la problématique de l'eau qui a de fortes conséquences sur les bâtiments, notamment au sein de l'église abbatiale.

Michel JOUBERT : Quelles recettes pour l'ensemble de ces travaux ? des fonds européens pourrait être demandés ?

Marie-Agnès PETIT : Les 4 opérations listées sont soutenues par le Contrat de Plan Etat Région (Etat, la région et le Département). D'autres travaux ponctuels, peuvent être soutenu par la DRAC. A ce jour il n'y a pas de fond européen sur les travaux. Il y en a eu auparavant (FEDER POMAC - restauration Aile Echo).

Jean-Claude BONNEBOUCHE : Suite à la réunion pour le réseau de chauffage, si nous ne réalisons pas l'opération, les fonds du CPER pourront être réorienté sur d'autres travaux (Places). Pour lesquelles nous sommes encore dans les discussions avec la DRAC, suites aux études.

VOTE 11 SUR 11

8 Budget primitif 2024 – BA

Jean-Paul GRIMAUD : Il est important de vous informer dès aujourd'hui, que nous devons réfléchir à l'avenir du matériel audioguides, le coût de sa maintenance étant de plus en plus important. Il faudra anticiper l'obsolescence de l'ensemble du matériel vidéo que nous proposons sur le site (Audioguides, vidéoprojecteur...).

Marie-Agnès PETIT : Il faut peut-être revoir le parcours (sens de la visite compris), et les éléments mis à disposition des visiteurs, en étant vigilant à la maintenance qui en découlera.

Brigitte RENAUD : Quels sont les outils ailleurs ? peut-être voir ce qui est proposé sur des sites similaires.

Jean-Paul GRIMAUD : Concernant la saison 2024, nous espérons 28 000 entrées.

VOTE 11 SUR 11

INFORMATIONS DIVERSES :

1. Ouverture du site

Le parcours de visite ouvre samedi 30 mars 2024 à 13h30.

2. Exposition 2024 ;

En complément à l'ouverture du site, le Collectif d'Art et Dore, proposera une exposition sur le thème de la musique et de la danse : peintures, sculptures, photographies et autres œuvres, prendront place au sein des salles d'expositions (Richelieu) du 30 mars au 21 avril.

Le vernissage de cette exposition se déroulera le vendredi 29 mars à 17h00.

Cette exposition n'entraîne aucun coût pour le SMPCD. Elle sera accessible dans le cadre du billet d'entrée du parcours, les personnes ne souhaitant pas faire le parcours dans son intégralité pourront accéder à l'exposition avec le billet exposition à 7€ (pour rappel ce billet donne accès directement à l'exposition et à la fin du parcours – dont la salle de l'Echo).

Nous vous présenterons l'ensemble des événements en lien avec l'exposition estivale lors du prochain Comité syndical, le vernissage de l'exposition Robert Doisneau, « Les doigts pleins d'encre », se déroulera le vendredi 31 mai 2024.

3. La Nuit des Musées 2024 ; Samedi 18 Mai 2024.

Première participation de l'Abbaye, avec un spectacle de déambulation au sein de certaines stations du parcours, en complément à l'accès au site.

4. Libre accès du cloître ; cette nouvelle possibilité offerte depuis la mi-décembre est appréciée. Il y a eu un peu de monde, variable selon les périodes, plus de personnes durant les vacances scolaires. Une information plus précise sur la fréquentation sera donnée lors du prochain Comité Syndical.

5. Convention Encaissement pour Compte de Tiers :

Association des danses macabres d'Europe ; vente de l'ouvrage « *XXe congrès de Brest, La mort et ses représentations* », rémunération 25% du prix, majoré de la TVA.

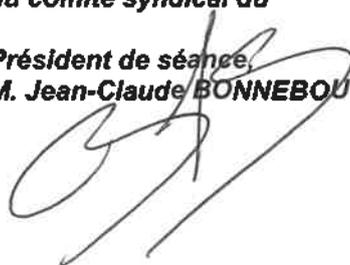
Pierre PHILIPON : Il serait intéressant de faire des colloques, sur ces thèmes avec des passionnés.

Prochain Comité syndical le Mardi 14 Mai 2024 à 14h30. Salle Allier.

Levée de séance 16H

Procès-verbal arrêté le 14/05/2024 . , lors de la séance du comité syndical du

Président de séance,
M. Jean-Claude BONNEBOUCHE



**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20240514-01**

Le 14 mai 2024 à 14h30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude Bonnebouche.
Date de convocation : 06/05/2024

OBJET : Approbation des tarifs des articles vendus à la boutique

Elus présents : 8

Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Jean-Benoît Girodet
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Marie-Agnès Petit
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 8 sur 13

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La présidence de séance est assurée par M. Jean-Claude BONNEBOUCHE, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, et est désigné secrétaire de séance M. André Brivadis

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance, qui rappelle que :

Nous proposons aux visiteurs, à la fin de la visite du site, le passage par la boutique culturelle. Ceux-ci peuvent y trouver des objets souvenirs de tous types, ainsi que de nombreux ouvrages ayant trait aux tapisseries, à l'histoire de l'abbaye ou encore au patrimoine touristique du Département.

Se vendent également en boutique des articles proposés par nos partenaires, dans le cadre de conventions d'encaissement pour compte de tiers.

La liste des propositions tarifaires est annexée.

Le comité syndical DECIDE :

- **D'approuver les propositions tarifaires pour les articles en vente à la boutique**

Délibération adoptée à l'unanimité

Vote POUR : 8

Vote CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Pour extrait certifié conforme
Fait à La Chaise-Dieu, le 16 mai 2024
Le Président de séance,
Jean-Claude Bonnebouche**

Acte publié et certifié exécutoire le 16 mai 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20240514-02**

Le 14 mai 2024 à 14h30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude Bonnebouche.
Date de convocation : 06/05/2024

OBJET : Autorisation de signature des demandes de financement – Opération Travaux de relevage de l'orgue**Elus présents : 8**

Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Jean-Benoît Girodet
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Marie-Agnès Petit
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 8 sur 13

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance, qui rappelle que :

Suite à une visite sur site, en mars 2022 des préconisations de travaux ont été établies. Un état de dégradation avancé des peaux de la soufflerie, au niveau des aines et des charnières a été constaté. Afin de maintenir l'instrument dans un bon état de fonctionnement il convient d'effectuer des travaux de restauration des quatre soufflets cunéiformes. Cette opération sera aussi l'occasion de remédier aux lacunes de sculptures de la partie datant de 1683 et de procéder à un dépoussiérage et à un accord général.

Par ailleurs des installations électriques présentent des risques en termes de protection incendie et de sécurité pour les personnels, elles feront également l'objet d'une mise aux normes.

L'orgue de l'abbatiale bénéficie de protection au titre des monuments historiques, son buffet a été classé par arrêté du 4 juillet 1903, et sa partie instrumentale par arrêté du 23 octobre 1970. Dans le cadre d'opérations de biens classés la Direction Région des Affaires Culturelles (DRAC) peut octroyer un financement à hauteur de 40% à 50%. D'autres financements peuvent être accordés, par des collectivités territoriales, mais aussi des mécènes par le biais de la fondation du patrimoine.

Monsieur Thomas MONNET en charge de la maîtrise d'œuvre sur cette opération a établi une estimation des travaux à hauteur de 91 000€ HT. Une consultation, devrait avoir lieu courant juillet 2024, afin de permettre un démarrage de l'opération au cours de l'automne, pour un retour des soufflets au printemps 2025.

Le comité syndical DECIDE :

- **D'autoriser et mandater la Présidente ou son représentant à effectuer toute démarche et à signer les demandes de financements auprès des différentes entités dans le cadre des travaux de relevage de l'orgue de l'abbatiale.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Vote POUR : 8

Vote CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Pour extrait certifié conforme
Fait à La Chaise-Dieu, le 16 mai 2024
Le Président de séance,
Jean-Claude Bonnebouche**

Acte publié et certifié exécutoire le 16 mai 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20240514-03**

Le 14 mai 2024 à 14h30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude Bonnebouche.
Date de convocation : 06/05/2024

OBJET : Autorisation de signature des conventions de partenariats**Elus présents : 8**

Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Jean-Benoît Girodet
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Marie-Agnès Petit
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 8 sur 13

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance, qui rappelle que :

Afin d'inscrire le parcours de visite de l'Abbaye de La Chaise-Dieu dans l'offre touristique « sites emblématiques » du département, de la région, nous vous proposons de renouveler les partenariats avec différents acteurs touristiques.

Les sites concernés sont :

- AGRIVAP – les trains de la découverte (Ambert-Arlanc-La Chaise-Dieu)
- Le Doyenné – **Exposition Hans Hartung, Une liberté salutaire** du 5 juillet au 13 octobre 2024, ainsi que pour leur exposition 2025.

L'objectif est de promouvoir la richesse et la diversité de notre territoire, auprès des visiteurs qui découvrent un des sites, en leur proposant une réduction sur leurs entrées pour qu'ils poursuivent leur voyage jusqu'à l'Abbaye de La Chaise-Dieu.

Le visiteur de l'un des sites énoncés ci-dessus, peut acquérir son **entrée sur le parcours de visite de l'Abbaye au tarif de 7 euros** (au lieu de 10 euros), **sur présentation de son billet (ou e-billet) délivré par l'un des partenaires listés.**

Pour rappel, les visiteurs éligibles au tarif réduit ne bénéficient pas d'une réduction supplémentaire, le tarif réduit étant de 5€. *Sont concernés par ce tarif les jeunes de 11 à 18 ans, les étudiants et demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois).*

Les conventions sont annexées.

Le comité syndical DECIDE :

- **D'approuver les modalités et les tarifs des partenariats susmentionnés**
- **D'autoriser et de mandater la présidente ou son représentant à effectuer toute démarches et à signer les conventions jointes, ainsi que toutes pièces et avenants nécessaires à l'exécution des partenariats listés ci-dessus**

Délibération adoptée à l'unanimité

Vote POUR : 8

Vote CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Pour extrait certifié conforme
Fait à La Chaise-Dieu, le 16 mai 2024
Le Président de séance,
Jean-Claude Bonnebouche**

Acte publié et certifié exécutoire le 16 mai 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20240514-04**

Le 14 mai 2024 à 14h30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude Bonnebouche.
Date de convocation : 06/05/2024

OBJET : Adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achats de fournitures, de service ou de travaux en matière d'efficacité énergétique**Elus présents : 8**

Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Jean-Benoît Girodet
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Marie-Agnès Petit
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 8 sur 13

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu le Code de l'Energie,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance, qui rappelle que :

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que le syndicat mixte au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que le syndicat mixte sera systématiquement amené à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame la Présidente,

Le comité syndical DECIDE :

- **De l'adhésion du syndicat mixte au groupement de commandes précité**
- **D'Approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération**
- **D'autoriser et de mandater la présidente ou son représentant à effectuer toute démarches et à signer la convention constitutive, ainsi que toutes pièces et avenants nécessaires à l'exécution de cette adhésion, pour le compte du syndicat mixte**
- **Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département, demeure l'interlocuteur privilégié du syndicat mixte (en l'espèce le syndicat départemental d'énergie de La Haute-Loire).**
- **Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du syndicat mixte projet Chaise-Dieu et ce sans distinction de procédures.**
- **S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.**
- **Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison du syndicat mixte projet Chaise-Dieu.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Vote POUR : 8

Vote CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Pour extrait certifié conforme
Fait à La Chaise-Dieu, le 16 mai 2024
Le Président de séance,
Jean-Claude Bonnebouche**

Acte publié et certifié exécutoire le 16 mai 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20240514-05**

Le 14 mai 2024 à 14h30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude Bonnebouche.
Date de convocation : 06/05/2024

OBJET : Participation à la nuit européennes des musées 2024 – Programmation Abbaye de la Chaise-Dieu**Elus présents : 8**

Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Jean-Benoît Girodet
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Marie-Agnès Petit
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 8 sur 13

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance, qui rappelle que :

La nuit européenne des musées est organisée par le ministère de la Culture, en étroite collaboration avec l'ensemble des Directions Régionales des affaires culturelles (DRAC). La vingtième édition se déroulera le **samedi 18 mai**.

Pour la première fois, l'Abbaye de la Chaise-Dieu participera à cet événement et proposera aux visiteurs une expérience originale. Accompagnés du comédien Benoît Bornier ils découvriront l'abbaye, les contes et légendes de ce patrimoine exceptionnel. Une déambulation au sein des principales stations du parcours (le cloître, l'église abbatiale et sa danse macabre, ainsi que la salle des Tapisseries).

Cet évènement sur réservation (40 places disponibles) débutera vers 20h, (durée environ 1h30).

Le comité syndical DECIDE :

- **De valider la participation de l'abbaye à la nuit des musées 2024**
- **D'Approuver la programmation proposée**

Délibération adoptée à l'unanimité

Vote POUR : 8

Vote CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Pour extrait certifié conforme
Fait à La Chaise-Dieu, le 16 mai 2024
Le Président de séance,
Jean-Claude Bonnebouche**

Acte publié et certifié exécutoire le 16 mai 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20240514-06**

Le 14 mai 2024 à 14h30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude Bonnebouche.
Date de convocation : 06/05/2024

OBJET : Programmation de la saison culturelle et artistique 2024-2025**Elus présents : 8**

Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Jean-Benoît Girodet
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Marie-Agnès Petit
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 8 sur 13

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance, qui rappelle que :

Pour cette nouvelle saison culturelle 2024-2025, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu proposera une programmation artistique et des actions d'éducation artistique et culturelle, dont le calendrier est annexé. La programmation s'étendra de septembre 2024 à juin 2025.

L'offre est notamment le fruit de nombreux partenariats :

- Ligue de l'enseignement de Haute-Loire, *pour les spectacles scolaires*
- Cinéparc, *séances de cinéma durant les vacances scolaires, suivi d'un goûter*
- Centre de loisirs de la Chaise-Dieu, *stages de découverte artistique*

mais aussi d'accompagnement de projets artistiques création, résidence, diffusion, pour des compagnies locales et des événements éclectiques avec une représentation théâtrale, des concerts de musique, des spectacles d'humour, de danse, de magie...

Les modalités d'organisation et les engagements respectifs des parties sont précisés au sein de conventions.

Le comité syndical DECIDE :

- **D'approuver la programmation présentée en annexe**
- **D'autoriser et mandater la présidente ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Vote POUR : 8

Vote CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Pour extrait certifié conforme
Fait à La Chaise-Dieu, le 16 mai 2024
Le Président de séance,
Jean-Claude Bonnebouche**

Acte publié et certifié exécutoire le 16 mai 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.



Les rendez-vous de l'Auditorium

Saison 2024-2025

SEPTEMBRE

JOURNÉES DU PATRIMOINE

- 21** 16H COMPAGNIE POE - LES MURS
Danse contemporaine
- 22** 16H LES PIES Concert

OCTOBRE

- DU 7 AU 11** COMPAGNIE TRAVERSE (RÉSIDENCE)
ROSE EST UNE ROSE Théâtre
- DU 21 AU 24** MAXIME RIZZA - ATELIER BANDE-DESSINÉE
Stage découverte au centre de loisirs
- 25** 10H30 - CINÉMA DES P'TITS LOUPS
15H - CINÉ GOÛTER

NOVEMBRE

- 23** 17H COMPAGNIE MATIC - ÇA CARTONNE
Théâtre et magie

JANVIER

- 18** GROUPE DES 33 - LO TASTE VIN Théâtre
- DU 20 AU 24** COMPAGNIE LA NEF AILÉE
RÉSIDENCE HISTOIRE À 6 PATTES
Musique et marionnettes

FEVRIER

- 8** 18H30 KALEBI Polyphonie géorgienne
- DU 24 AU 27** LES BRINDILLEUSES
ATELIER VANNERIE ET THÉÂTRE
Stage découverte au centre de loisirs
- DATES SPECTACLES SCOLAIRES À DÉFINIR AVEC
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 43

MARS

- 7** 10H30 CINÉMA DES P'TITS LOUPS
15H CINÉ-GOÛTER
- DU 17 AU 21** RÉSIDENCE MUSIQUE À L'IMAGE
LES CANDIDATS SERONT RETENUS LORS DU
COMITÉ DE SÉLECTION EN SEPTEMBRE 2024
Musique et cinéma

AVRIL

- 12** 20H30 ANNE GILIBERT - CONTRE-COURANT
Humour
- DU 21 AU 25** ATELIER PÂTISSERIE
Stage découvert au centre de loisirs

MAI

- 2** 10H30 CINÉMA DES P'TITS LOUPS
15H CINÉ-GOÛTER
- 17** SPECTACLE À DÉFINIR EN PARTENARIAT
AVEC LA MEDIATHÈQUE DEPARTEMENTALE
DES ACTIONS EAC SERONT AUSSI MISES EN PLACES
DANS LES STRUCTURES PÉDAGOGIQUES ET SOCIALES

JUIN

- 29** JOURNÉE LA GUINGUETTE À EUGÈNE
Marché d'artisanat, spectacles de rue

JUILLET

PROGRAMMATION ESTIVALE À VENIR

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20240514-07**

Le 14 mai 2024 à 14h30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude Bonnebouche.
Date de convocation : 06/05/2024

OBJET : Tarification de la saison culturelle et artistique 2024-2025

Elus présents : 8

Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Jean-Benoît Girodet
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Marie-Agnès Petit
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 8 sur 13

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance, qui rappelle que :

Il est proposé pour la saison culturelle 2024-2025 de maintenir les tarifs :

TARIFS SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE

<i>Plein Tarif</i>	10,00 €
<i>Tarif Réduit*</i>	7,00 €
<i>Gratuit**</i>	/

**Tarif Réduit* : Moins 18 ans, étudiants, détenteurs du Pass Culture et demandeurs d'emploi sur présentation de justificatifs.

***Gratuit* :

- *Élèves scolarisés à La Chaise-Dieu et détenteurs du « Pass Jeunes spectateurs »*
- *Les moins de 5 ans.*

Tarifs Pass Jeunes spectateurs

Nous vous proposons de conserver le « Pass Jeunes spectateurs » pour la saison 2024-2025. Le pass nominatif est remis en début d'année à chacun des élèves scolarisés à La Chaise-Dieu, Félines et Sembadel, ce dernier leur permet d'accéder gratuitement à l'ensemble des spectacles de la saison culturelle (sauf Ciné Parc) et a une tarification préférentielle pour les parents, frères et/ou sœurs qui les accompagne(nt) :

<i>Tarif parent*</i>	7,00 €
<i>Tarif frère/sœur**</i>	5,00 €

**Parents de l'élève – inscrits sur le pass*

***Frères et sœurs de l'élève – inscrit(s) sur le pass, sans limite d'âge*

Le comité syndical DECIDE :

- **De valider la tarification des spectacles de la saison culturelle et artistique 2024-2025, tel que présentée ci-dessus.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Vote POUR : 8

Vote CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Pour extrait certifié conforme
Fait à La Chaise-Dieu, le 16 mai 2024
Le Président de séance,
Jean-Claude Bonnebouche**

Acte publié et certifié exécutoire le 16 mai 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20240514-08**

Le 14 mai 2024 à 14h30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude Bonnebouche.
Date de convocation : 06/05/2024

OBJET : Autorisation de signature de la demande de subvention auprès du conseil départemental de Haute-Loire - Saison culturelle et artistique 2024-2025**Elus présents : 8**

Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Jean-Benoît Girodet
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Marie-Agnès Petit
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 8 sur 13

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance, qui rappelle que :

Dans le cadre du programme « Publics en découverte », le Conseil Départemental de Haute-Loire déploie différents dispositifs pour accompagner les artistes et les structures culturelles.

Ainsi, pour la mise en place de sa saison culturelle, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu sollicitera le Département au titre des dispositifs :

- « Accompagnement des organisateurs d'événements culturels » dont les objectifs sont de soutenir la diffusion et la programmation et la mise en place d'actions envers les publics ciblés par le Département,
- « Accompagnement des artistes, création/résidence/diffusion » dont les objectifs sont de favoriser les créations et les actions culturelles sur le territoire.

Pour la mise en œuvre de la saison culturelle nous solliciterons le Conseil Départemental de la Haute-Loire à hauteur de 4 000 € tel que présenté dans le budget prévisionnel en annexe.

Le comité syndical DECIDE :

- **D'autoriser et de mandater le 1^{er} vice-président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Vote POUR : 8

Vote CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Pour extrait certifié conforme
Fait à La Chaise-Dieu, le 16 mai 2024
Le Président de séance,
Jean-Claude Bonnebouche**

Acte publié et certifié exécutoire le 16 mai 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20240514-09**

Le 14 mai 2024 à 14h30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude Bonnebouche.
Date de convocation : 06/05/2024

OBJET : Autorisation de signature de la demande de subvention auprès du conseil régional Auvergne Rhône Alpes - Saison culturelle et artistique 2024-2025**Elus présents : 8**

Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Jean-Benoît Girodet
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Marie-Agnès Petit
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 8 sur 13

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance, qui rappelle que :

Dans le cadre du Plan régional en faveur de la Culture et du Patrimoine, « Une priorité réaffirmée : agir pour la culture et le patrimoine pour tous, partout sur le territoire », la Région lance un appel à projet « Culture en territoire » décliné en deux volets :

- **Volet 1 - « Création contemporaine et patrimoine »** qui vise à favoriser le croisement entre création contemporaine et patrimoine pour renforcer l'offre culturelle dans les territoires ruraux. Ce volet participe à la valorisation du patrimoine, à l'éducation du regard et à la sensibilisation des publics ;
- **Volet 2 - « Scènes en territoire »** dont l'objectif est d'accompagner les acteurs culturels à « aller vers » les publics, en favorisant la diffusion professionnelle d'œuvres ou d'artistes du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, marionnette, cirque, arts de la rue, arts numériques...) sur l'ensemble du territoire. Ce volet contribue à mieux irriguer les territoires ruraux en matière d'offre culturelle et à accroître la diffusion et la visibilité des créations régionales sur l'ensemble du territoire. Ce volet prévoit aussi une aide pour l'achat de matériel technique et scénique.

Ainsi, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu pourra candidater sur le volet 2 au titre de la saison culturelle « Les rendez-vous de l'auditorium » 2024-2025. Diffusion, éclectisme, rencontres, cette saison réunit tous les critères nécessaires. Une demande de subvention pourra aussi être déposée pour l'acquisition de matériel technique afin de faire évoluer et compléter l'équipement scénique, notamment des projecteurs lumière pour répondre aux besoins nécessaires à la bonne mise en œuvre de la saison culturelle et du festival de musique.

En termes de financement, la Région contribue à 60% des dépenses éligibles pour la saison culturelle (aide plafonnée à 15 000€) et à 60% des dépenses éligibles pour l'achat de matériel (aide plafonnée à 15 000€).

Nous solliciterons le conseil régional Auvergne Rhône Alpes hauteur de 27 000 €, tel que présenté dans le budget prévisionnel en annexe.

Le comité syndical DECIDE :

- **D'autoriser et de mandater la Présidente à effectuer toutes démarches et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Vote POUR : 8

Vote CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Pour extrait certifié conforme
Fait à La Chaise-Dieu, le 16 mai 2024
Le Président de séance,
Jean-Claude Bonnebouche**

Acte publié et certifié exécutoire le 16 mai 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20240514-10**

Le 14 mai 2024 à 14h30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude Bonnebouche.
Date de convocation : 06/05/2024

OBJET : Autorisation de signature des demandes de financement - Résidence musique à l'image 2025**Elus présents : 8**

Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Jean-Benoît Girodet
Monsieur Michel Joubert
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Marie-Agnès Petit
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 7 sur 13

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance, qui rappelle que :

Depuis 2012, le Syndicat Mixte propose, chaque année, un appel à projet afin de soutenir la création de musique originale de court-métrage par la mise en place d'une résidence d'enregistrement de la musique à La Chaise-Dieu, en partenariat avec l'association Sauve Qui Peut Le Court-Métrage (Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand).

Pour compléter et pérenniser le financement de la résidence il est proposé de se rapprocher d'entreprises dont un des engagements est le soutien aux initiatives culturelles.

Quatre ont été ciblées :

- La fondation Michelin qui soutient la création culturelle,
- La fondation Omerin qui apporte une aide à des projets socio-éducatifs, culturels, sportifs et caritatifs,
- La fondation du Crédit Mutuel, qui parraine de grands rendez-vous musicaux,
- Le Crédit Agricole Loire Haute-Loire qui soutient les initiatives sur les territoires.

Nous solliciterons les mécènes à hauteur de 7 000 €, la DRAC à hauteur de 5 000€ et la région AuRA à hauteur de 3 000€ tel que présenté dans le budget prévisionnel en annexe.

Le comité syndical DECIDE :

- **D'autoriser et de mandater la Présidente à effectuer toutes démarches et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité (M. Joubert ayant quitté la salle durant ce point)

Vote POUR : 7

Vote CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Pour extrait certifié conforme
Fait à La Chaise-Dieu, le 16 mai 2024
Le Président de séance,
Jean-Claude Bonnebouche**

Acte publié et certifié exécutoire le 16 mai 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.